

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13160**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité recherche Mention Archéologie Spécialité Préhistoire, Protohistoire, Paléoenvironnements méditerranéens et africains

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Métiers de la recherche

Métiers de l'archéologie dans plusieurs domaines de spécialisation (Préhistoire, protohistoire, paléoenvironnements) en relation avec les programmes de recherches en cours dans les équipes du Laboratoire d'accueil.

Il s'agit d'une formation complète d'archéologue (théorie et pratique) et d'un apprentissage de la recherche par la recherche.

Les diplômés auront acquis une compétence scientifique leur permettant de conduire une recherche :

- cerner et définir une problématique de recherche,
- élaborer une méthodologie,
- acquérir et traiter des données (de terrain/fouille/laboratoire),
- analyser de manière critique des résultats, acquérir une autonomie de raisonnement et de travail.
- maîtriser l'expression orale et l'expression écrite.
- maîtriser une langue vivante.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement supérieur

Recherche (CNRS)

Collectivités territoriales

INRAP

Organismes privés d'archéologie.

Le master recherche est la première étape d'un parcours professionnel de chercheur dont les débouchés sont ceux traditionnellement offerts après l'obtention du Doctorat (CNRS, Université).

Les compétences acquises à l'issue du M2, permettent de préparer les concours ouverts par le Ministère de la Culture, le CNRS, l'Université ou les collectivités territoriales.

Le niveau de qualification visé est celui qui correspond au grade d'ingénieur d'étude ou au grade d'attaché de conservation dans la fonction publique territoriale, La spécialisation dans un domaine spécifique et la pratique de la fouille exigée au cours des deux années de formation permettent d'intégrer la filière scientifique et technique (catégories 3, 4 et 5) de l'INRAP ou d'entreprises privées qui opèrent dans le champ de l'archéologie préventive.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel et Recherche s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les éléments suivants :

En master 1, le 1er semestre est composé de 200 h. d'enseignement correspondant à 30 ECTS ; le second semestre correspond à 100h d'enseignement, plus stage et travail personnel (30 ECTS).

En master 2, 150h d'enseignement sont dispensés au 1er semestre, le 2d étant consacré au **Travail d'étude et de recherche (30 ECTS)** qui comprend la rédaction et présentation orale d'un mémoire de recherche et un stage de fouille d'une durée minimale de 3 semaines.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet. En Master 2 Recherche, le contrôle des

connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50% Enseignants-chercheurs universitaires, 30% Chercheurs CNRS, 20% Professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://ufr3.univ-montp3.fr/>

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry](#)

[UMR 5140 CNRS](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche nationale n°31490